

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigne : ZOUITEN AHMED

Titulaire de la CIN : B.3.6.98.02

Matricule RAM : 228

Adresse domicile : Rés. NADIA IMO. APART. 2 Route EL JADIDA 20380 CASABLANCA

Déclare sur l'honneur et en toute connaissance de cause que mon conjoint :

(Mme ou Mr) : EL OMARY GHITA

Titulaire de la CIN : B.10752

Ne dispose d'aucun revenu salarial ou professionnel assujetti à l'impôt sur les revenus ou l'impôt sur les sociétés au titre de l'année fiscale 2019. Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les informations que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration pourra entraîner la suspension de mon droit à la couverture MUPRAS avec l'obligation de restitution des remboursements indument perçus, conformément au règlement intérieur « **ARTICLE 4 et 6** ».

Je m'engage à avertir les services de la Mupras de tout changement de la situation professionnelle de mon conjoint.

La présente déclaration est faite suite à la demande de la MUPRAS (Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc) pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca le : 30/01/2020

Signature :



ROYAUME DU MAROC
CARTE NATIONALE D'IDENTITE

المملكة المغربية
البطاقة الوطنية للتعرف

AHMED

احمد

ZOUITEN

زويتن

Né le

01.01.1936

مرداد ١٩٣٦

à FES

Véritable jusqu'au

13.10.2020

صالحة الى غاية

المدير العام لامن الوطن

الشرقي للريس



A
Z

B369802

MH

N° B369802 رقم

صالحة إلى غاية . Valable jusqu'au 13.10.2020

ابن علي
و عائشة بنت محمد

Fils de ALI

et de AICHA bent MOHAMED

العنوان اقامة نادية العمارة و الشقة 2 طريق الجديدة الدار البيضاء

Adresse RES NADIA IMM O APT 2 RTE EL JADIDA CASABLANCA

N° état civil

1010/B/1956

رقم الحالة المدنية

Sexe

M

الجنس





RETRAITE

ZOUTEN AHMED

0000228



Conjoint(s):
ELOMARY GHITA

Siege Social: Royal Air Maroc, Boulevard Abdellah Benchnif, Aeroport Casa Anfa, Casablanca
Affiliation CNSS:1213727

Cette carte de travail est la propriété de Royal Air Maroc.
Elle est strictement personnelle et non cessible.
Toute utilisation abusive est passible de sanctions disciplinaires.